Le problème qui se pose aujourd'hui aux hommes qui veulent apporter une solution durable au problème social est [...] de garantir à tous les éléments de la population qu'en toute circonstance ils jouiront de revenus suffisants pour assurer leur subsistance familiale [...]

Par suite, la sécurité sociale se trouve étroitement liée à tout le problème de l'organisation médicale, au problème des soins d'abord, au problème de la prévention de la maladie et de l'invalidité, au problème de l'hygiène et de la sécurité du travail, au problème de la prévention et de la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Enfin, et c'est le dernier chapitre de la sécurité sociale, il faut parer aux conséquences de la perte possible, par le travailleur, de son activité rémunératrice. (...)

Quel que soit le but particulier auquel peuvent tendre les diverses institutions, qu'elles aient pour objet de couvrir les charges de la maladie, de fournir des retraites de vieillesse ou des pensions d'invalidité professionnelle, ou d'alléger les charges de familles nombreuses, il s'agit toujours d'opérer un prélèvement sur les revenus de la masse pour couvrir l'insuffisance des ressources de certains. L'unité de la sécurité sociale n'est à cet égard que l'affirmation d'une solidarité nationale indiscutable. (...) Il s'agit toujours soit de garantir des soins, soit de répartir des revenus.

Ambroise CROIZAT, ministre du travail, *discours* du 8 août 1946, Assemblée nationale.

1. A quel problème la société doit-elle faire face selon A. Croizat ?
 2. Surligne dans le second paragraphe les difficultés concrètes qu'un citoyen peut rencontrer dans sa vie. 3. Qu'est-ce qui peut provoquer « la perte possible, par le travailleur, de son activité rémunératrice » ?
4. Surligne dans le dernier paragraphe les quatre situations dans lesquelles les citoyens recevront une aide
5. Quel principe permet de faire fonctionner ce système ?